



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DANS LA RUE FOLTZER ET DANS L'ANGLE DE LA RUE TRAVERSIERE ET LA RUE FOLTZER**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2 et suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes qui l'on modifié et complété ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT que des travaux de réfection de toiture sont à effectuer au niveau du N° 10 de la rue Foltzer avec pose d'un échafaudage à l'angle de la rue Foltzer et la rue Traversière ;

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories ;

ARRETE

Article 1er : Du mercredi 21 juillet 2022 au mercredi 03 août 2022, l'entreprise HIRTZLIN Couverture Zinguerie de SPECHBACH LE BAS est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer un échafaudage à l'angle de la rue Foltzer et la rue Traversière et de stationner temporairement un camion benne ainsi que deux camionnettes dans la rue Foltzer au niveau du N° 10.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, la circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée comme suit :

- la rue Traversière sera barrée au niveau de l'angle rue Foltzer / rue Traversière et la circulation se fera en double sens dans ladite rue.
- Selon les besoins du chantier, la rue Foltzer sera interdite à la circulation entre le N° 6 et le N° 14.

Article 3 : Le stationnement sera interdit des deux côtés des voies (rue Traversière et rue Foltzer) au niveau du chantier.

Article 4 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise HIRTZLIN pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation

- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH
- à l'entreprise HIRTZLIN Couverture Zinguerie de SPECHBACH LE BAS
- Aux riverains

HOCHSTATT, le 19 juillet 2022
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

